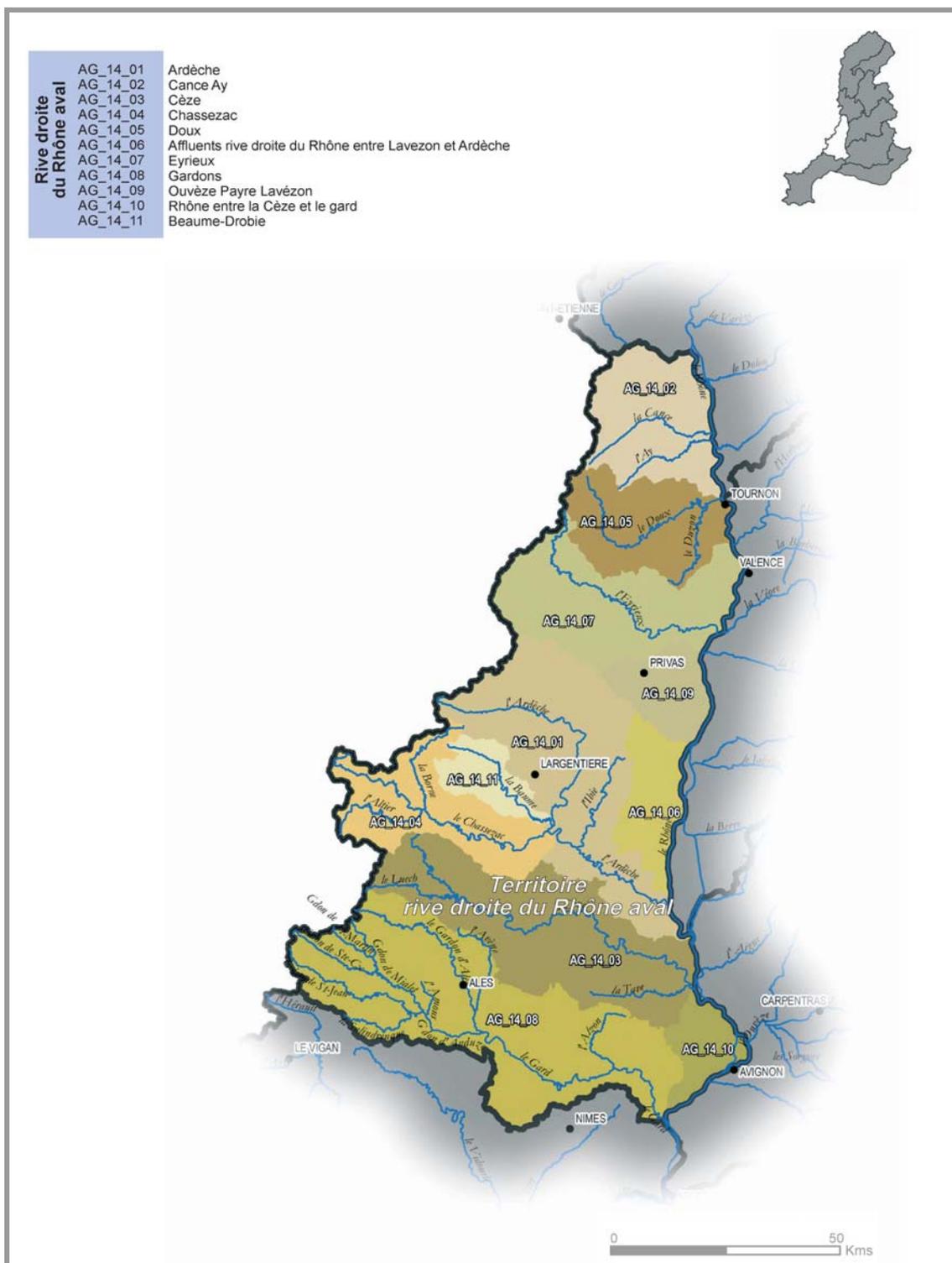


Bassin Rhône-Méditerranée

Commission territoriale Ardèche - Gard

Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures 2010-2015



Séminaire des commissions territoriales
27 janvier 2012



Près de deux années après l'approbation du SDAGE, le moment est venu de dresser un état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures. Ce premier bilan est important pour guider les acteurs impliqués dans la gestion des milieux aquatiques et en particulier contribuer au cadrage des priorités d'ici à 2015. Il doit également alimenter le bilan à mi parcours qui doit être arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin, après avis du Comité de bassin, et rapporté à la Commission européenne pour fin 2012.

Le présent document propose un état d'avancement de la mise en œuvre pour le territoire de la commission Ardèche - Gard. Réalisé à l'aide des outils de suivis mis en place, ce bilan ne prétend pas à l'exhaustivité et souffre encore d'imprécisions. Mais ce n'est pas tant une précision des informations que des ordres de grandeur qui sont proposés afin de mettre en évidence les avancées, réussites, échecs et pistes de progrès. Une consolidation complète de ce bilan interviendra au cours du premier semestre 2012 (cf. annexe 1).

Le programme de mesures 2010-2015 du territoire Ardèche - Gard (cf. annexe 2) est principalement ciblé sur :

- la restauration de la fonctionnalité des milieux à l'origine de dysfonctionnements écologiques et de contraintes pour les activités humaines (aggravation des inondations, déstabilisation d'ouvrages d'art, abaissement du niveau des nappes, perte de valeur paysagère et patrimoniale, etc.) ;
- la limitation des prélèvements et des dérivations de la ressource en eau pour l'eau potable, l'hydroélectricité et l'agriculture provoquant des déséquilibres quantitatifs sur les eaux souterraines et les cours d'eau ;
- la réduction des apports de polluants chimiques principalement issus des pratiques agricoles (pesticides), des activités minières passées (métaux, ...) et des lessivages urbains (hydrocarbures, micropolluants organiques, pesticides, ...) qui posent des problèmes vis-à-vis de certains usages (eau potable, baignade) et de la vie biologique dans les milieux aquatiques ;
- la réduction des apports de polluants organiques principalement issus des rejets urbains qui altèrent la qualité des cours d'eau méditerranéens (étiages prononcés).

Le territoire Ardèche - Gard connaît une forte mobilisation des acteurs locaux organisés en structures locales de gestion des bassins versants qui couvrent la quasi-totalité du territoire. Seuls les bassins versants du Doux et quelques très petits cours d'eau affluents du Rhône sont encore « orphelins » notamment dans le secteur entre le Lavézon et l'Ardèche. 9 contrats de milieux ont été ou sont en cours de mise en œuvre tandis que 2 démarches de SAGE existent sur ce territoire. La mise en œuvre du programme de mesures connaît néanmoins des différences d'un bassin versant à l'autre en fonction de l'ancienneté des démarches, de la complexité des problèmes dans le bassin versant, des moyens humains des structures de gestion, de la mobilisation des élus et de l'état d'avancement des contrats et SAGE. Sur ce dernier point en effet les actions visées par le programme de mesures peuvent constituer des priorités non identifiées lors du lancement des contrats de rivière. La mobilisation des acteurs locaux peut dans ce cas nécessiter du temps pour réaffecter les moyens humains et financiers. Par ailleurs, l'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures est à lire en tenant compte du nombre de mesures identifiées dans le programme de mesures, souvent important lorsque des structures de gestion avaient déjà bien cerné les problèmes à résoudre (cf. annexes 3 et 4).

D'un point de vue global, pour les 11 sous bassins versants et 12 masses d'eau souterraine du territoire, la mise en œuvre des mesures sur le terrain est en retard même si localement des initiatives sont recensées. L'état d'avancement de la mise en œuvre varie selon les problèmes identifiés dans le programme de mesures 2010-2015. Ainsi, une forte mobilisation des services et des acteurs pour faire émerger les projets des programmes issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, gestion quantitative, captages dégradés) est constatée alors que sur les autres thématiques, bien qu'identifiées comme nécessaires à l'atteinte des objectifs, les actions engagées ne sont pas à la hauteur de l'enjeu du territoire.

Dans le cadre de la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques, la mise en œuvre des actions pour la restauration de la continuité (programme du Grenelle) progresse lentement malgré la forte mobilisation des services de l'Etat, des établissements publics et des structures de gestion. Des travaux ont été engagés ou terminés pour seulement 22 des 71 ouvrages prioritaires. Les solutions techniques spécifiques à chaque ouvrage, les difficultés de mobilisation des maîtres d'ouvrage ou les contraintes liées aux usages présents sont autant de facteurs qui ralentissent le démarrage des travaux. Par ailleurs, les actions de restauration de la morphologie et du transport sédimentaire, ne bénéficiant pas d'une mobilisation aussi soutenue, sont encore peu nombreuses et insuffisantes. Leur mise en œuvre se heurte à des contraintes financières, foncières (multiplicité des propriétaires), techniques voire sociales (acceptation du projet par les maîtres d'ouvrages et la population).

L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau connaît une forte dynamique de la part de l'ensemble des acteurs (Etat, Agence, ONEMA, structures locales de gestion, préleveurs,...) qui a permis l'engagement des études de définition des volumes prélevables dans les 9 bassins versants en déséquilibre quantitatif. Les résultats seront en grande majorité disponibles en 2012 et devront être suivis par l'élaboration rapide de plans de gestion concertés de la ressource et par la mise en place des actions contractuelles et réglementaires nécessaires. Néanmoins, sans attendre la fin de ces études, des actions de gestion de la ressource sont déjà mises en œuvre sur certains bassins versants (Gardons, Cèze, Ardèche, Beaume-Drobie, Ouvèze Payre Lavézon, Doux). Par ailleurs, 1 nouvelle zone de répartition des eaux (ZRE) a été arrêtée en 2009 (Cèze amont) et suite aux études, 1 nouvelle ZRE devrait être proposée en 2012 (Gardons amont).

Dans le cadre de la restauration des 5 captages dégradés, le portage par les collectivités concernées est long à se mettre en place en particulier pour les petites communes et seul 1 plan d'actions pour la lutte contre la pollution diffuse est engagé.

La lutte contre les pollutions par les pesticides se caractérise par de nombreuses initiatives locales à poursuivre pour être à la hauteur de l'enjeu du territoire. Ainsi, des plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles portés par les collectivités se développent notablement. Par ailleurs, le territoire est en partie concerné par un développement significatif de l'agriculture biologique. Ainsi, la région Languedoc-Roussillon est la deuxième région de France pour sa surface en agriculture biologique par rapport à la SAU avec 6,5 % en 2010 (moyenne nationale de 2,5 % en 2008), soit au total près de 2 300 exploitations et 67 000 ha en agriculture biologique ou en conversion. En 2010, plus de 500 dossiers de conversion à l'agriculture biologique ont été déposés pour plus de 6 000 hectares. Toutes les productions (vigne, fruits, céréales, légumes) sont concernées et la convention Bi'Eau, financée par l'Agence de l'Eau, l'Etat et le Conseil régional Languedoc Roussillon et par des partenariats avec des acteurs économiques contribue à ce résultat. Des améliorations de la qualité des milieux sont constatées dans certains secteurs, mais les efforts doivent être poursuivis pour obtenir ces résultats sur l'ensemble du territoire.

La lutte contre les pollutions ponctuelles domestiques et industrielles (hors substances) a fortement avancé avec l'engagement d'actions permettant le rattrapage de tous les retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (39 stations mises en conformité). Il reste à enclencher ou à finaliser les travaux sur les traitements plus poussés pour l'azote et le phosphore pour les agglomérations dont les rejets se situent en zones sensibles (échéance 2017), et à résoudre les problèmes de pollution liée à des stations de moins de 2000 EH mais impactant fortement le milieu (cas des rejets situés dans des masses d'eau à faible débit).

En ce qui concerne les actions liées à **la problématique "substances dangereuses"**, les efforts ont surtout été portés sur l'amélioration des connaissances des sources de pollution via la campagne de recherche des substances dans l'eau (RSDE) pour l'ensemble des ICPE soumis à autorisation et collectivités (2011 pour les plus de 100 000 hab et 2012 pour les plus de 10 000 hab). Une fois les résultats de la campagne arrêtés, une étude de faisabilité doit être réalisée dans les 18 mois afin de lancer des travaux de réduction des rejets. Une montée en puissance des actions est donc attendue au cours des prochaines années. Par ailleurs, des actions doivent être engagées afin de mieux connaître les rejets et les impacts sur le milieu des anciennes activités minières sur les bassins versants de la Cèze et des Gardons.

Les actions pour la restauration de la biodiversité consistent actuellement majoritairement à l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000.

Ainsi, même si la mise en œuvre du programme de mesures s'appuie sur des structures de gestion nombreuses, l'atteinte des objectifs fixés sur les masses d'eau exige un développement plus rapide des actions sur le terrain, une nécessité qui se heurte notamment à la capacité financière des maîtres d'ouvrage et au temps de concertation indispensable pour faire émerger des actions efficaces et pérennes.

Des pistes d'amélioration, déjà identifiées, mais à renforcer :

- l'inscription dans les SAGE des stratégies de restauration des ouvrages à rendre franchissables et de répartition des volumes prélevables ;
- la mise en place des outils réglementaires avec un classement en ZRE des bassins en déséquilibre avéré actuel à l'issue des études ;
- le développement des outils fonciers et l'intégration des démarches de protection de l'aire d'alimentation des captages dans les politiques d'aménagement du territoire sur le long terme ;
- la poursuite du travail engagé de coordination et de planification des actions de mise en œuvre du programme de mesures avec l'ensemble des acteurs de l'eau (Etat, ONEMA, Agence de l'Eau, Conseils régionaux et départementaux).

ANNEXES

- ANNEXE 1 :** Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures p. 4
- ANNEXE 2 :** Rappel du programme de mesures 2010-2015 p.5
- ANNEXE 3 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles p.6
- ANNEXE 4 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux souterraines p. 10
- ANNEXE 5 :** Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale p. 14

ANNEXE 1 : Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures

La mise en œuvre du programme de mesures comprend deux étapes successives :

- un travail préalable afin d'identifier, pour chaque mesure, les actions à mettre en œuvre sur le terrain (nature, localisation, maître d'ouvrage possible, calendrier d'ici à 2015), un travail qui a été engagé par les services des MISE ;
- l'émergence de projets concrétisant ces différentes actions qu'il appartient aux services de rechercher en mobilisant les maîtres d'ouvrage pertinents.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures plusieurs outils ont été mis progressivement en fonctionnement dès 2010 :

- un outil provisoire de suivi (OUPS) qui renseigne sur l'avancement des actions de chacune des mesures, mis à disposition des services des MISE ;
- une adaptation de l'outil de suivi des aides à l'agence de l'eau qui effectue un lien entre les opérations ayant fait l'objet d'une décision de financement et les mesures du programme de mesures ;
- un outil national de suivi pour le cas particulier du chantier de restauration des captages dégradés.

Le suivi de la mise en œuvre du programme de mesures représente un investissement important et comporte encore des lacunes et des défauts de fiabilité pour différentes raisons, qui tiennent à la prise en charge du travail par les services, à l'identification des actions nécessaires à la mise en œuvre de chaque mesure ou à des difficultés techniques que comporte par exemple le rattachement des aides de l'agence de l'eau au programme de mesures.

Pour ce premier bilan territorial, les données présentées dans ce document sont issues d'extractions des outils OUPS et de suivi des captages dégradés effectuées le 15/11/2011.

La consolidation complète du bilan à partir des différentes sources citées interviendra au cours du premier semestre 2012.

ANNEXE 2 : Rappel du programme de mesures 2010-2015

■ Caractéristiques du territoire

- Superficie : 9 221 km²
- 11 sous bassins versants
- 192 masses d'eau cours d'eau naturelles
- 3 masses d'eau cours d'eau fortement modifiées
- 3 masses d'eau plans d'eau fortement modifiées

■ Spécificités du territoire

- Reliefs marqués à l'est du territoire.
- Vallées alluviales affluentes du Rhône à l'ouest.
- Milieux aquatiques diversifiés (cours d'eau méditerranéens et cévenols, zones humides).
- Nappes alluviales et karst.

■ Activités principales du territoire

- Activité agricole (arboriculture).
- Production d'hydroélectricité.
- Tourisme vert.
- Production d'hydroélectricité.

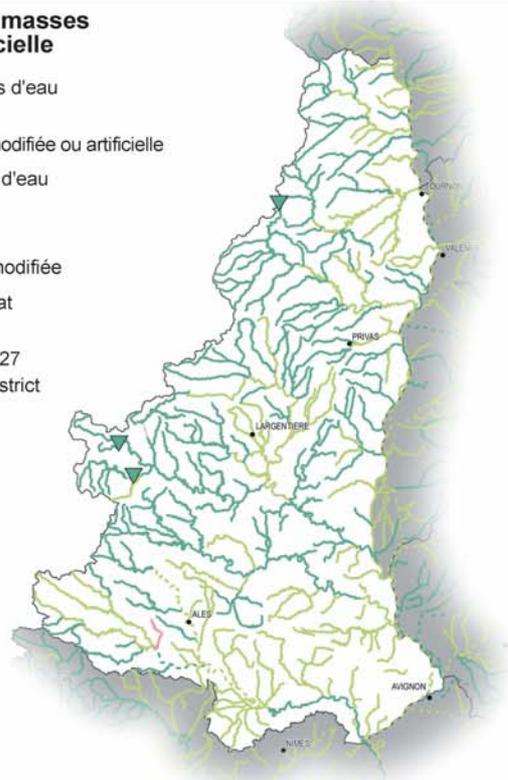
Objectifs des masses d'eau superficielle

Masse d'eau cours d'eau
 — naturelle
 - - - fortement modifiée ou artificielle

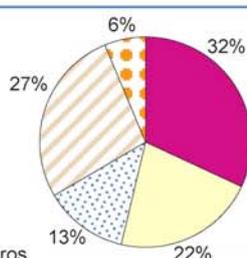
Masse d'eau plan d'eau
 ○ naturelle
 □ artificielle
 ▽ fortement modifiée

Atteinte du bon état

■ en 2015
 ■ en 2021 ou 2027
 ■ objectif moins strict



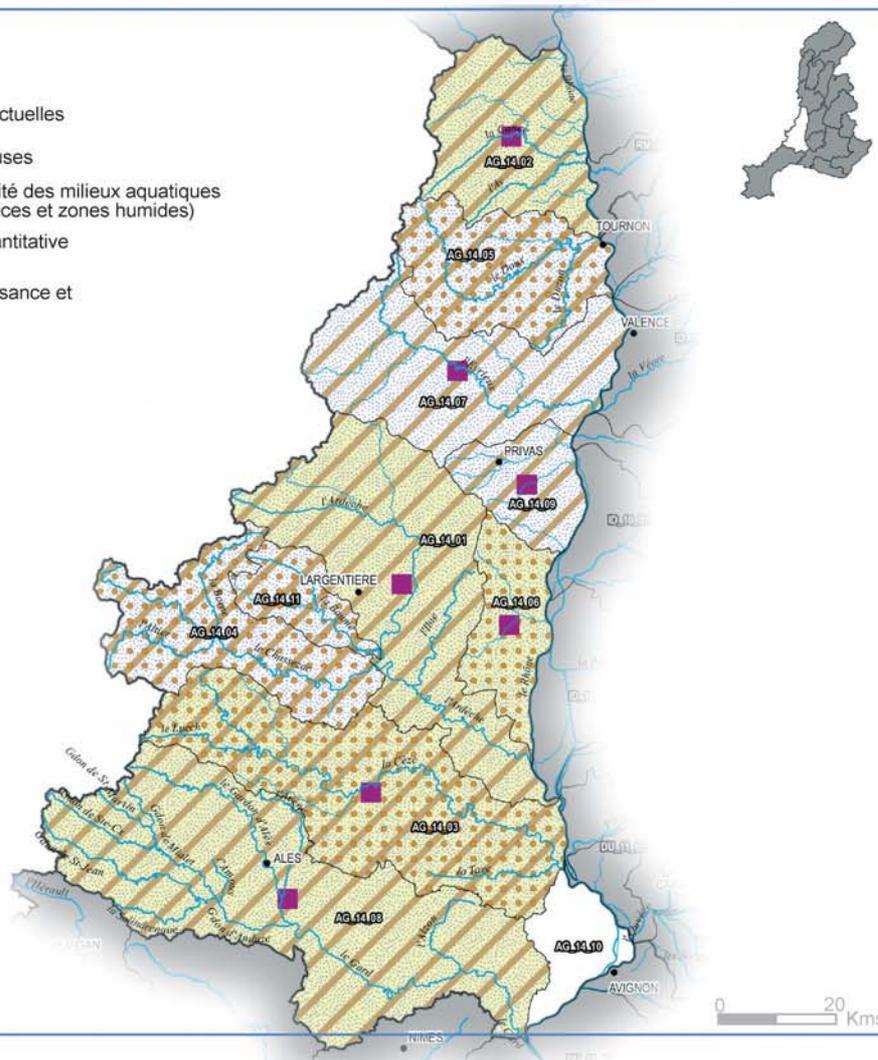
Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en oeuvre sur la période 2010-2015



Coût total : 152 700 000 euros

Mesures complémentaires à mettre en oeuvre

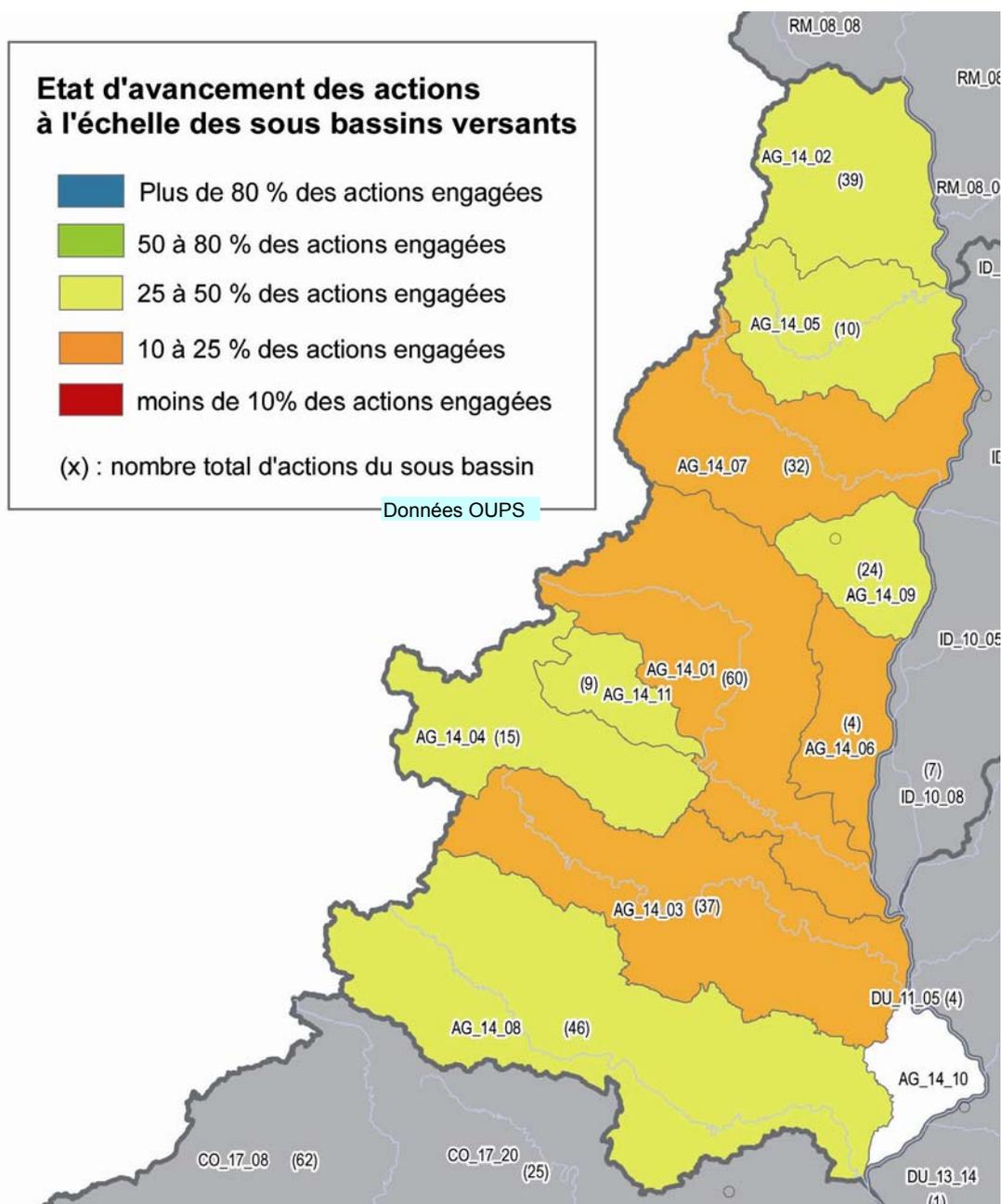
- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)



ANNEXE 3 - Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles

1 - Avancement de la mise en œuvre du programme de mesures par bassin versant

La carte ci-après présente l'état d'avancement des actions pour chacun des sous bassins de la commission territoriale Ardèche - Gard. Cette carte est à lire en tenant compte du nombre de mesures identifiées dans le programme de mesures, souvent important lorsque des structures de gestion avaient déjà bien cerné les problèmes à résoudre.

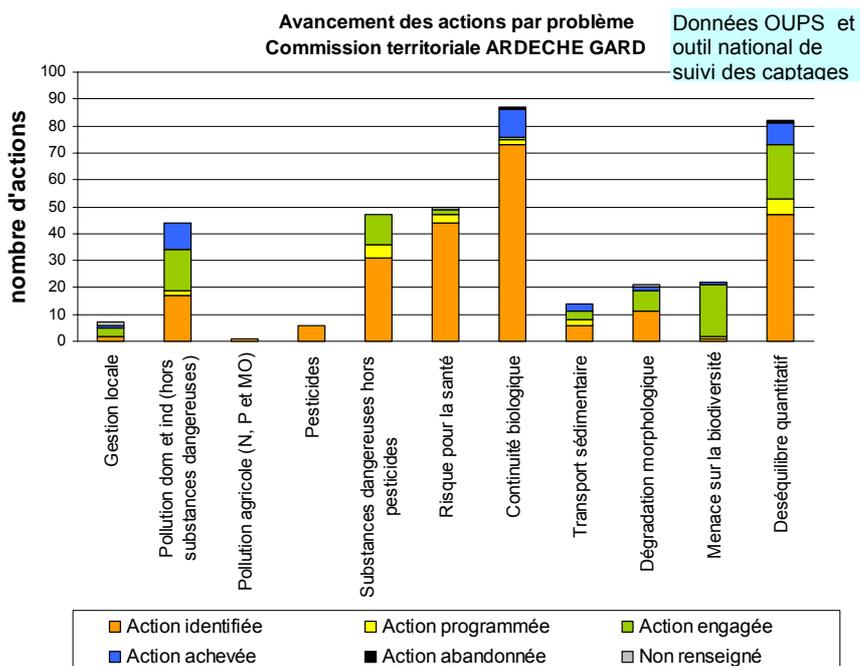


2 - Avancement par problème

Afin de rendre opérationnelles les mesures du programme, chacune est décomposée en une suite d'actions, nécessaires et suffisantes, à réaliser pour considérer la mise en œuvre de la mesure comme achevée.

Le graphique ci-contre présente l'état d'avancement des actions pour chacun des grands problèmes recensés dans le programme de mesures.

NB : Les actions engagées sur les captages ont été affectées au problème "risque pour la santé" même si elles répondent également aux problèmes pesticides et/ou pollutions agricoles

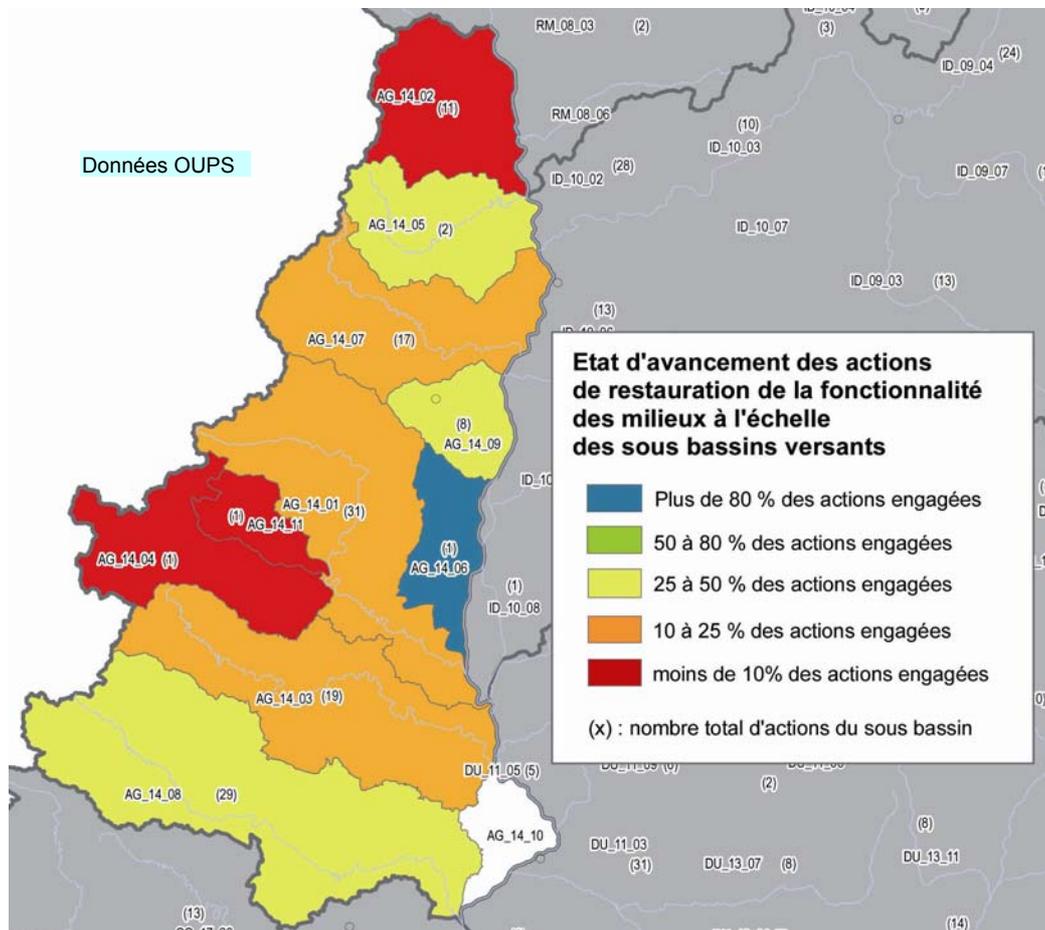


21 - Restauration de la fonctionnalité des milieux

3 problèmes sont à traiter pour améliorer la restauration de la fonctionnalité des milieux :

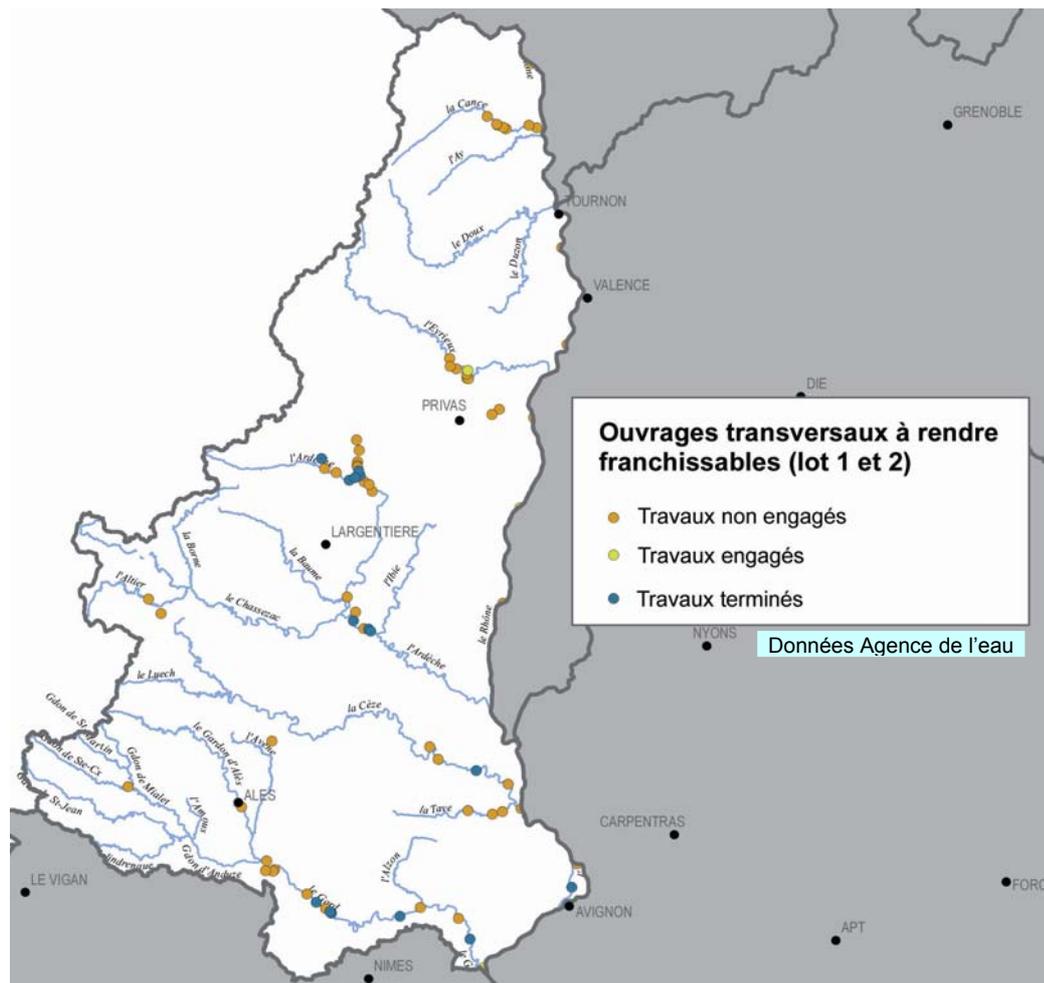
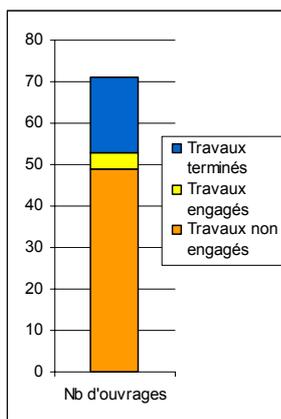
- la continuité écologique, principalement au travers de la restauration de la franchissabilité au niveau des ouvrages transversaux prioritaires (Grenelle de l'environnement) ;
- la dégradation morphologique ;
- le transport sédimentaire.

La carte ci-contre propose un premier état d'avancement des actions visant à restaurer la fonctionnalité des milieux dans les différents bassins versants.



Zoom : actions sur les ouvrages transversaux prioritaires à rendre franchissables :

La carte ci-contre propose un état d'avancement des actions de restauration de la continuité écologique qui sont qualifiées selon trois niveaux d'avancement. En complément, l'indice ci-dessous donne le nombre d'ouvrages concernés.



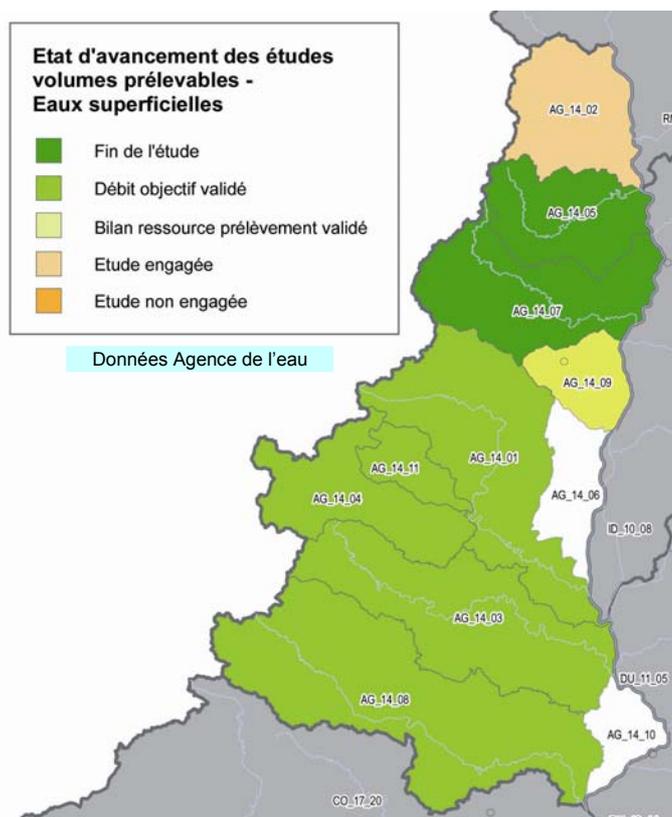
22 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Dans chacun des 72 sous bassins et/ou aquifères prioritaires de Rhône-Méditerranée dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, l'étude de définition des volumes prélevables constitue un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource. Cette étude vise à faire un bilan des volumes utilisés pour les différents usages, à définir des débits objectifs à atteindre dans chaque cours d'eau.

Le plan de gestion, étape suivante, proposera une adaptation des prélèvements en fonction de l'équilibre entre la disponibilité en eau, la demande et les tendances générales d'évolution des usages.

Le présent état d'avancement porte sur la phase d'étude pour les 9 bassins versants superficiels identifiés en déséquilibre quantitatif sur le territoire, qui est qualifiée selon 5 étapes.

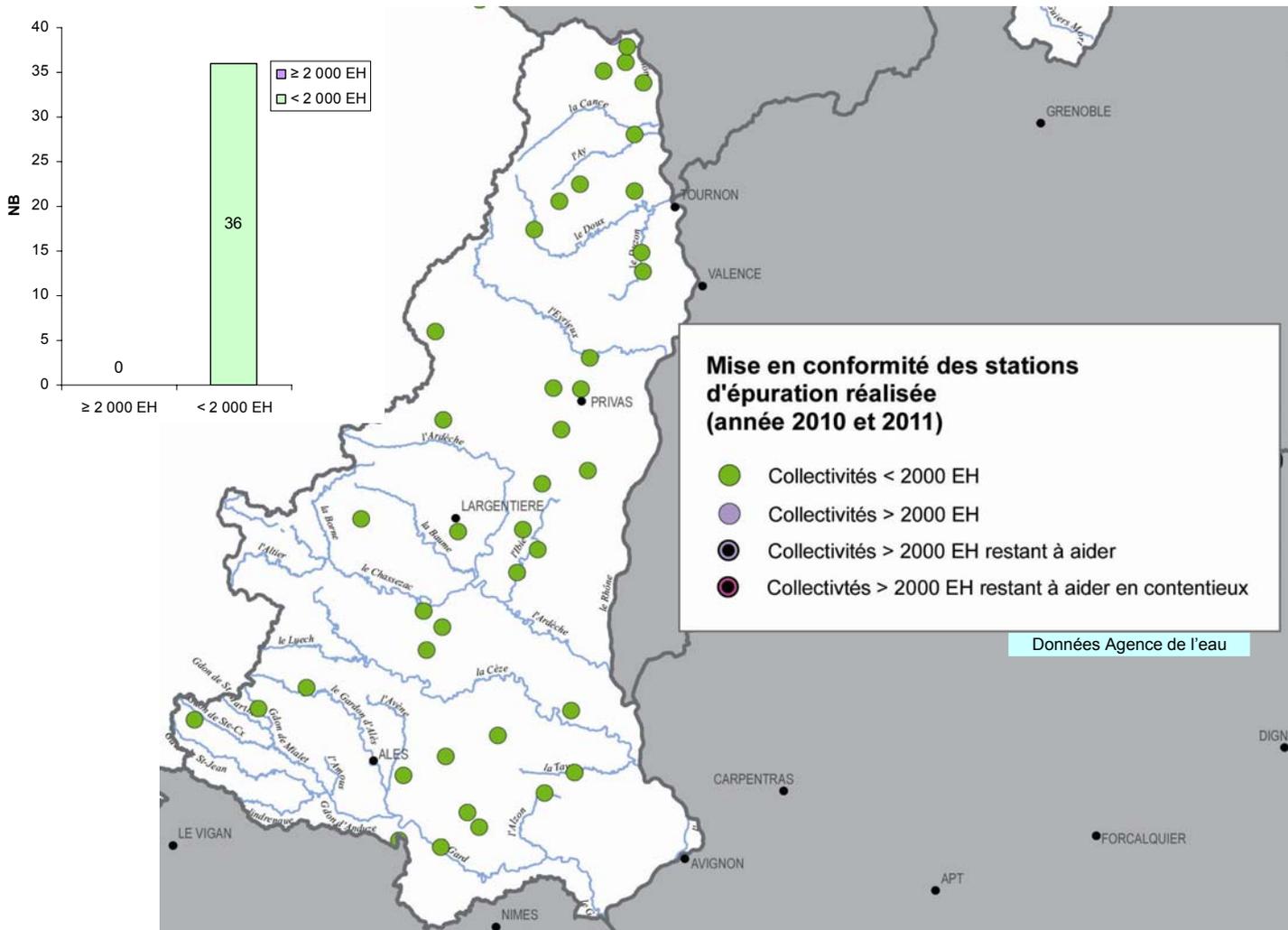
Avancement	Nbre d'études
Etude non engagée	0
Etude engagée	1
Bilan ressource validé	1
Débit objectif validé	5
Fin de l'étude	2



23 - Lutte contre la pollution domestique et industrielle (hors substances) :

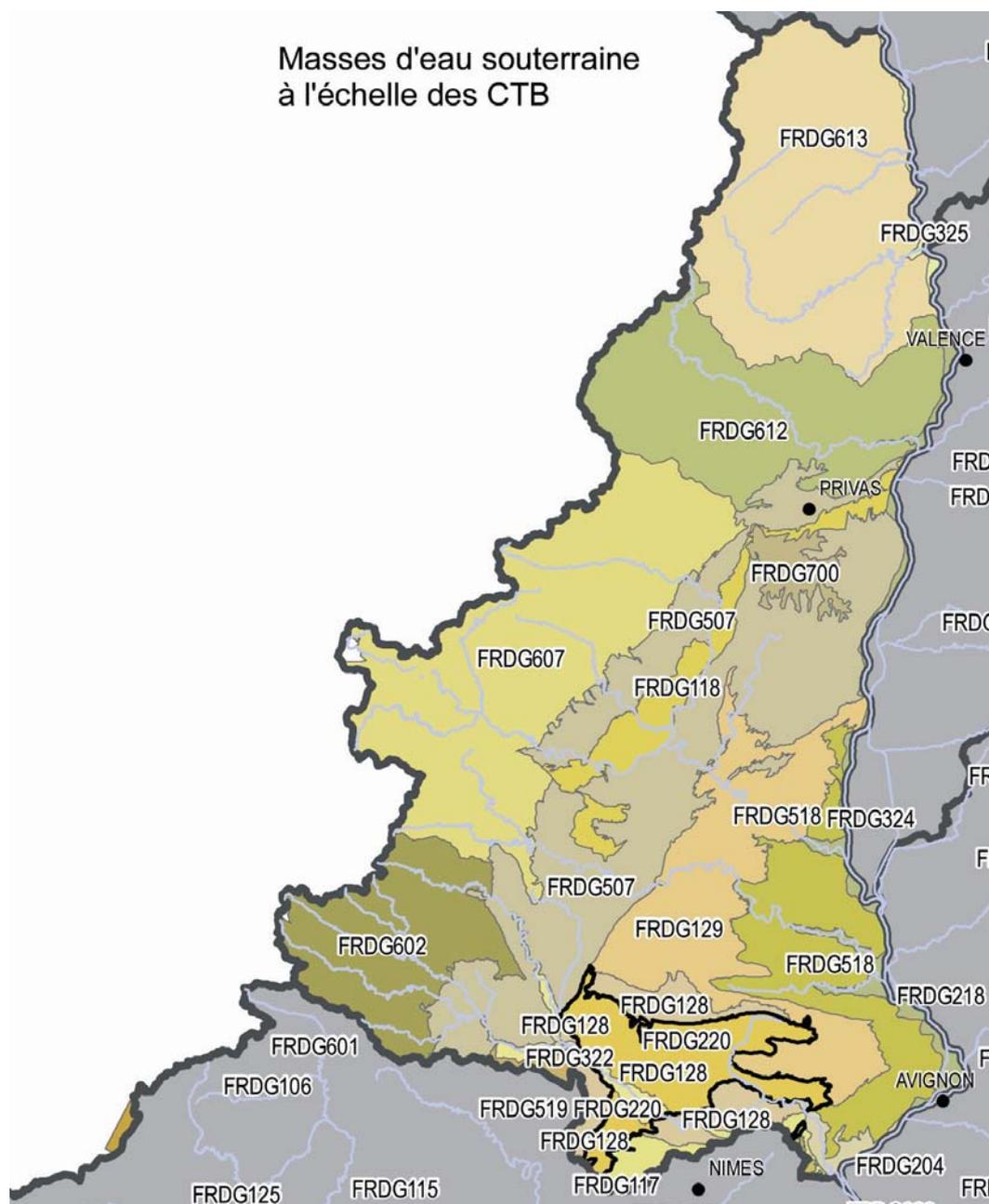
Bien que le calendrier de mise en œuvre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines soit dépassé, certaines collectivités restent soumises à une obligation de mise aux normes. Cette mise aux normes occupe, à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, encore une place importante dans le domaine de la lutte contre la pollution urbaine. Toutefois, pour le territoire Ardèche - Gard, les dernières mises en conformité ont été réalisées en 2010 et 2011, comme présenté ci-dessous.

Nombre de mises en conformité ERU en 2010/2011



ANNEXE 4 – Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures pour les eaux souterraines

1 - Les masses d'eau souterraine de la commission territoriale



- FRDG101 Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
- FRDG118 Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes
- FRDG128 Calcaires urgoniens des garrigues du Gard BV du Gardon
- FRDG129 Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans les BV de la Cèze et de l'Ardèche
- FRDG220 Molasses miocènes du bassin d'Uzès
- FRDG322 Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
- FRDG323 Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions du Bas Gardon
- FRDG324 Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze
- FRDG325 Alluvions du Rhône entre le confluent de la Saône et de l'Isère + alluvions du Garon
- FRDG507 Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) et alluvions de la Cèze à St Ambroix
- FRDG508 Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze
- FRDG518 Formations tertiaires côtes du Rhône

2 – Rappel des principaux problèmes sur les eaux souterraines

Masse d'eau	Déséquilibre quantitatif	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Pollution par les pesticides	Risque pour la santé	Substances dangereuses hors pesticides
FRDG101			1	3	1	
FRDG118					1	
FRDG128	2			2	1	
FRDG129					1	
FRDG220					1	
FRDG322	2			2	1	
FRDG323	2			2	1	2
FRDG324	2			2	1	2
FRDG325				1	1	2
FRDG507	1					
FRDG508		1		2		
FRDG518				1		

3 - Avancement par problème

31 – Restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses

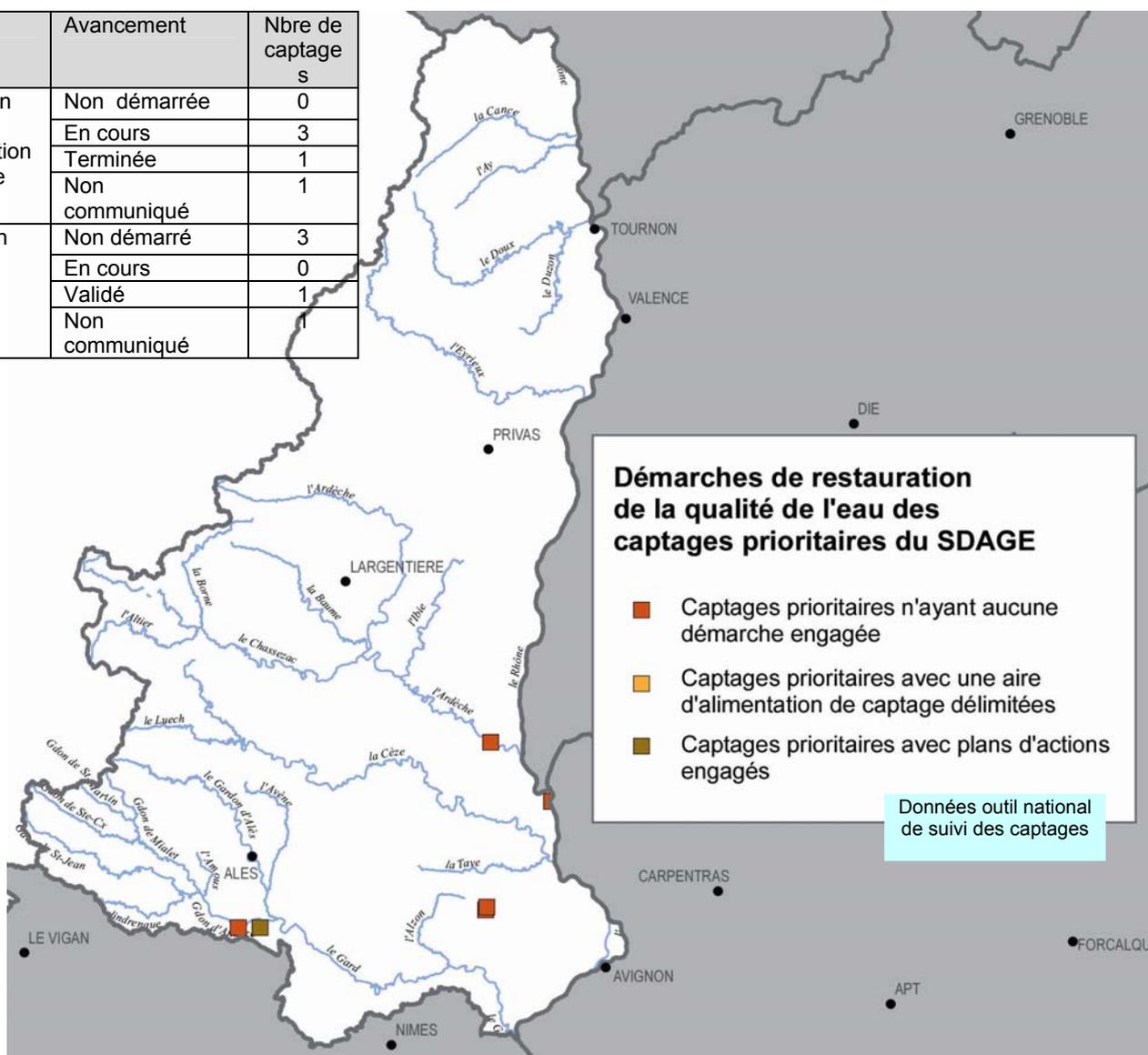
Une action centrale du programme de mesures sur les eaux souterraines réside dans la restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (nitrates et pesticides), l'objectif étant d'obtenir une qualité d'eau brute suffisante pour limiter ou éviter les traitements avant la distribution de l'eau.

Le programme d'actions engagé sur les 214 captages prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée, issu des conclusions du Grenelle de l'environnement, comprend quatre étapes :

- la délimitation de l'aire d'alimentation (AAC) ;
- la réalisation d'un diagnostic territorial multipressions (DTMP) ;
- l'élaboration d'un plan d'actions ;
- la mise en œuvre du plan d'actions.

La carte ci-dessous fait le point sur l'avancement de la délimitation des aires d'alimentation et l'élaboration du plan d'actions pour les 5 captages prioritaires du territoire.

ETAPE	Avancement	Nbre de captages
Délimitation de l'aire d'alimentation du captage	Non démarrée	0
	En cours	3
	Terminée	1
	Non communiqué	1
Elaboration du plan d'action	Non démarré	3
	En cours	0
	Validé	1
	Non communiqué	1



ANNEXE 5 : Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale

L'avancement des mesures a été évalué à partir des informations renseignées dans l'outil de suivi du programme de mesures (OUPS). Les données ont été extraites de l'outil de suivi le 15 novembre 2011. L'avancement présenté ne tient donc pas compte des mises à jour effectuées depuis cette date.

Pour chaque sous bassin, une même mesure pouvant nécessiter la mise en œuvre de plusieurs actions, l'avancement de la mise en œuvre d'une mesure est estimé selon la règle suivante :

- **mesure non démarrée** si aucune des actions qui la composent n'est programmée, démarrée ou terminée ;
- **mesure programmée** si au moins une des actions qui la composent est programmée, et aucune n'est terminée ou engagée ;
- **mesure engagée** si au moins une des actions qui la compose est engagée sur le terrain ;
- **mesure terminée** si toutes les actions qui la composent sont terminées ;
- **mesure abandonnée** si toutes les actions qui la composent sont abandonnées après expertise.

Avertissement relatif à la précision actuelle des données

- Pour le volet agricole, le suivi est à compléter avec les organismes en charge du suivi pour consolider l'évaluation de l'avancement de chaque mesure prévue dans le programme de mesures.
- L'avancement d'une mesure étant défini en fonction des actions qui la composent, la fiabilisation du bilan d'avancement nécessitera de consolider l'identification de l'ensemble des actions, soit de définir le périmètre du programme de mesures.

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

ARDECHE GARD

AG_14_01 Ardèche

Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	
	3A12 Définir des modalités de gestion en situation de crise	
	3A14 Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	

AG_14_02 Cance Ay

Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	

Avancement des mesures : non démarré  programmé  engagé :  terminé :  abandonné :  inconnu : 

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise	■
	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
AG 14_03 Cèze			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle		
	5E17	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
	5E21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses		
	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	■
Problème à traiter :	Pesticides		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire		
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	■
	3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	■
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
AG 14_04 Chassezac			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A12 Définir des modalités de gestion en situation de crise	■
	3A14 Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	■
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
AG 14_05 Doux		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A12 Définir des modalités de gestion en situation de crise	■
	3A15 Créer un ouvrage de substitution	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
AG 14_06 Affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
AG 14_07 Eyrieux		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé ■ abandonné ■ inconnu ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A12 Définir des modalités de gestion en situation de crise	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
AG_14_08 Gardons		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	■
	5A25 Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local	■
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
	3C07 Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	■
	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel 

AG_14_09 Ouvèze Payre Lavézon

Problème à traiter : Substances dangereuses

5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses 

Problème à traiter : Dégradation morphologique

3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau 

Problème à traiter : Transport sédimentaire

3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire 

Problème à traiter : Déséquilibre quantitatif

3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau 

3A15 Créer un ouvrage de substitution 

3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit 

AG_14_11 Beauce-Drobie

Problème à traiter : Gestion locale

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée 

Problème à traiter : Dégradation morphologique

3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau 

Problème à traiter : Déséquilibre quantitatif

3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables) 

3A12 Définir des modalités de gestion en situation de crise 

3A14 Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants 